



DECLARATION DE VALEUR

ENVOI DE VALEUR DECLAREE N°	
Nom ou raison sociale et adresse de l'expéditeur. Pour les personnes morales, indiquer le RCS	Nom ou raison sociale et adresse du destinataire. Pour les personnes morales, indiquer le RCS

Je, soussigné(e),

Représentant de la société¹,
Particulier¹

M'engage à ne pas insérer d'objets d'une valeur supérieure à 5000 euros par envoi en Valeur déclarée.

Atteste sur l'honneur que l'envoi ne contient ni fonds et ni valeurs hormis les bijoux et les pierres précieuses.

Atteste que la valeur déclarée de cet envoi correspond bien à la valeur réelle de son contenu.

Reconnait avoir pris connaissance des Conditions Spécifiques de Vente applicables au service de Valeur déclarée de La Poste.

Montant de la Valeur déclarée (en chiffres et en lettres) : (maximum 5000€)
(Inscrit également sur le support Valeur déclarée et donc sur la preuve de dépôt)

Le montant maximum de garantie et de déclaration de valeur applicable aux envois avec valeur déclarée, prévu par les dispositions de l'article L. 10 du code des postes et télécommunications, est fixé à 5000 euros. (Décret du 96-645 du 19 juillet 1996 modifié par le décret 2001-95 du 2 février 2001)

Toute déclaration frauduleuse de valeurs différentes de la valeur réellement insérée dans un envoi postal est punie d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. (Article L26 du Code des Postes et Communications Electroniques).

Date :

Signature :

[]
Tà D

1- Rayer la mention inutile